



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux

Bureau de la réglementation et
de la coordination territoriale

COMMISSION DE SUIVI DE SITE Société BASF - Meaux

Réunion du 15 Décembre 2020

La commission de suivi de site (CSS) relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux s'est réunie le 15 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Nicolas HONORE, sous-préfet de Meaux.

Etaient présents :

- M. Guillaume BAILLY, Mme Clémence JAHANGIR, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France – Unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Mme Sitra SARANGA, direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (en audio) ;
- M. Boris LIGONNIERE, SDIS 77 ;
- M. Michel EBERHART, adjoint au maire – commune de Trilport ;
- Mme Déborah COURTOIS, maire de Fulbaines ;
- Messieurs Jean-Marie GUERRAUD et Alain BOURGEOIS – conseillers municipaux – Meaux ;
- Mme Mireille LOPEZ, MM Claude GAUTRAT et Gilles REGNIER, association France Nature Environnement 77 ;
- M. Alain DORE, association CALME ;
- MM. Pascal MASSET, Franck VAN DEN BUSSCHE, Mohamed BENKEMOUCHE, Laurent REGNIER, société BASF.

I. RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DU BUREAU :

La composition de cette commission a été modifiée suite aux élections municipales, actée dans l'arrêté préfectoral n° BRCT /2020-45 du 23 novembre 2020. Dès lors, il convient de renouveler la composition du bureau.

Les représentants de chacun des collèges composant la CSS ont ainsi désigné comme membres du bureau, outre le président :

- collège « administrations de l'Etat » : le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE) ou son représentant (UD77 – DRIEE) ;
- collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » : Monsieur Michel EBERHART, adjoint au maire – commune de Trilport ;

- collège « riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » : Madame Mireille LOPEZ, association France Nature Environnement 77 ;
- collège « exploitant de l'installation classée » : Monsieur Pascal MASSET, société BASF ;
- collège « salariés de l'installation classée » : Monsieur Laurent REGNIER, société BASF.

Cette composition reste identique à celle définie dans l'arrêté n°BRCT/2019-23 du 16 juillet 2019, qui reste donc valable.

II. BILAN D'ACTIVITES 2019 et 2020 :

Pour rappel, les activités de BASF à Meaux consistent en la fabrication de tensio-actifs sur base soufre pour l'industrie cosmétique (produits moussants notamment), de monomères et polymères sur base acrylique, méthacrylique essentiellement, pour les peintures, détergents (lessives), lubrifiants, vernis, adhésifs, ... sur un site de 16 hectares.

1. Le système de gestion de la sécurité (SGS) :

Le site BASF de Meaux est soumis au système de management basé sur le « *responsible care* » (RC), développé pour les industries chimiques et mis en place par le groupe BASF. Ce système a pour objectif de mieux gérer l'organisation et les procédures afin d'améliorer la sécurité sur place (travailleurs, environnement, riverains). Le site doit aussi répondre aux exigences du système de gestion SEVESO, des référentiels ISO et des codes du travail et de l'environnement.

La performance est vérifiée par :

- des revues de direction et des inspections sécurité/ environnement internes tous les 15 jours ;
- des audits internes BASF; des audits ont été réalisés en mars 2019 et octobre 2020 ;
- des inspections de la DRIEE, au minimum une fois par an.

Des axes d'améliorations ont été identifiés notamment sur la sécurisation du site qui ont conduit la société à mener des investissements très importants en 2019 et 2020 (6,2 M€).

Une révision de l'étude de dangers a eu lieu (nouvel arrêté préfectoral le 19/06/2019), ainsi qu'une révision du POI qui a débouché sur l'élaboration d'une nouvelle plaquette PPI, la mise en place d'un outil rapide pour l'extraction des stocks, la mise en place d'un PC mobile au poste de garde et d'un système d'appels automatiques quand les sirènes retentissent.

2. Les incidents :

Sur la période 2019-2020, deux incidents se sont produits : activation d'une barrière de sécurité AFPD et fuite de produit fini non dangereux lors d'un transport. L'exploitant précise qu'un contrôle supplémentaire de vérification avant le départ des camions sera effectué par la société de transport.

3. Les exercices d'alerte :

Deux exercices ont été réalisés :

- le 26 novembre 2019, un exercice de gestion de crise pour permettre la formation du personnel ;
- le 10 novembre 2020, un exercice POI avec le Sdis sur un scénario d'un incendie d'une fosse de rétention de dépotage, avec un effectif en nombre réduit

4. Les investissements pour la prévention des risques :

En 2019-20, il a été procédé à :

- changement du brûleur de la chaudière principale, ce qui permettra de diminuer les rejets de Composé Organique Volatiles (COV) du site (1,35 M€) ;
- la mise en place de plateformes et lignes de vie (0,9 M€) pour permettre la sécurisation des postes de chargement des citernes routières ;
- la rénovation des fosses de stockage (0,35 M€), après analyses, elles ont été résinées quand il a été jugé nécessaire, pour assurer leur étanchéité complète ;
- amélioration de la sécurité avec les entreprises extérieures.

Ce programme d'actions et la démarche de réduction des risques seront poursuivis dans les prochaines années. Ainsi, sont prévus :

- la mise en place d'automates de sécurité et changement de la tour d'absorption (6,2M€) permettant ainsi la sécurisation des procédés sulfatation/ sulfonation (achevée en déc 2021) ;
- la modification de 150 soupapes de sécurité (achevée en mars 2021) ;
- la mise en place d'automates de sécurité pour la sécurisation des procédés acryliques (6M€) achevée en mai 2021 ;
- la mise en place d'automates de sécurité pour la sécurisation des procédés de polymérisation (3M€) achevée en décembre 2022 ;

La Covid a entraîné l'arrêt de certaines études et des retards dans la réalisation de certains travaux en raison du manque de disponibilité des prestataires.

Le renforcement de la protection incendie et sûreté du site va se poursuivre (mise en place de caméras de vidéo-surveillance d'ici à fin décembre 2021 et mise en place de protection fixes sur les rétentions de liquides inflammables d'ici juin 2022).

Ce renforcement de la protection incendie permettra au site de bénéficier d'un régime d'autonomie, en complément de l'intervention du Sdis. Les eaux d'extinction du feu seront retenues dans une cuve spécifique sur le site, les sorties vers la Marne sont bloquées.

Mme LOPEZ s'inquiète sur l'état d'étanchéité des cuves en fibre de verre. L'exploitant indique qu'un plan de renouvellement des cuves est prévu, 3 ont été changées en septembre dernier, elles le seront toutes d'ici le 1^{er} trimestre 2022. M. Bailly rappelle que l'exploitant est tenu de vérifier le vieillissement de ses installations, elles sont régulièrement passées en revue et entretenues, les installations dites critiques sont changées.

5. Les impacts sur l'environnement :

a) La qualité des eaux souterraines :

Les résultats des analyses montrent que l'impact du site reste inchangé depuis 2010. Toutefois, une surveillance régulière est mise en place pour détecter une évolution anormale à la hausse.

Mme Lopez s'interroge sur la profondeur différente des trois piézomètres et souhaiterait qu'un point soit fait lors de la prochaine CSS pour être certaine que la pollution ne progresse pas en profondeur.

b) La qualité des rejets aqueux :

Les paramètres suivis (matières en suspension, demande chimique en oxygène, flux MA) en sortie STEP montrent, depuis 2012, des rejets faibles et maîtrisés. Il en est de même pour les rejets en sortie Marne.

Pour répondre à la demande de l'association FNE 77, les rejets en métaux lourds seront présentés lors de la prochaine CSS.

Suite à l'audit réalisé, en 2017, sur la station d'épuration afin d'apporter des améliorations techniques et organisationnelles, des actions ont été mises en œuvre en 2019 : mise en place de phase anaérobie dans les bassins pour optimiser le traitement de l'azote et compostage des boues issues de la station d'épuration (nom de la société à fournir ultérieurement).

Par ailleurs, un suivi mensuel est opéré sur les matières inhibitrices en sortie Marne avec le constat d'absence de toxicité des rejets du site dans la Marne, pour les organismes aquatiques, comme en témoignent les résultats obtenus en 2019 qui concluent à une bonne qualité biologique des eaux de la Marne à Meaux (les mesures sont réalisées sur trois zones : amont du site, aval du site, une plus éloignée du site).

Madame Lopez rappelle que le captage d'eau potable situé à Nanteuil les Meaux n'est toujours pas protégé par des périmètres de protection. M. le sous-préfet indique qu'il saisira l'ARS de cette situation.

Éléments obtenus à l'issue de la réunion de la part de l'ARS : Initiée en 2004, la procédure visant à instaurer un périmètre de protection a été suspendue pendant des années car la collectivité ne disposait d'aucune ressource de secours en cas de problème sur la prise d'eau. Aujourd'hui, la recherche de nouveaux forages a repris et la procédure va redémarrer au 1^{er} trimestre 2021. Il a été demandé à la collectivité de fournir un dossier à jour (études environnementales, avis d'un hydrogéologue, des plans...), avant qu'il fasse l'objet d'une consultation des services de l'Etat, étape préalable à l'enquête publique.

c) La gestion des odeurs :

Des signalements d'odeurs ont été émis par des riverains.

AirParif est intervenue sur le site en juillet 2020 pour des prises d'échantillons d'air sur plusieurs points critiques du PM90.

M. Masset (BASF) indique qu'il reviendra vers les élus pour la mise en place d'un système de signalements des odeurs en temps réels avec une description spécifique des odeurs, mis à disposition des riverains. D'autres actions sont envisagées pour limiter les odeurs (amélioration du remplissage des camions, traitement par charbon actif).

d) La gestion des rejets atmosphériques :

99 émissions ont été répertoriées dont 9 liés aux procédés de fabrication (réacteurs et équipements de traitement des gaz) et canalisés, et 92 diffus et liés aux cuves de stockage, aux pompes à vide, aux événements issus du process.

La réduction des émissions de COV devrait se poursuivre avec le changement du brûleur de la chaudière et le traitement des gaz issus de l'atelier de polymérisation par une oxydation thermique dans la chaudière principale, ainsi que le traitement des gaz issus des dépotages de méthacrylique de méthyle, d'acides acryliques et méthacrylique par la mise en place de transferts de phase gazeuse.

Madame LOPEZ s'interroge sur la protection du personnel face à ces rejets. L'exploitant indique que les salariés bénéficient de masques de protection FFP3 et que des hottes ont été installées pour augmenter l'aération.

e) La gestion des déchets :

5559 tonnes de déchets ont été générées en 2019 par les activités du site (en hausse par rapport à 2018), plus de la moitié sont revalorisés.

Madame LOPEZ s'interroge sur leur filière d'élimination et de recyclage (à préciser lors de la prochaine CSS).

III. QUESTIONS DIVERSES

M. Masset indique qu'il a travaillé avec la Ville de Meaux sur le risque inondation de la Marne avec 3 scénarios. Le scénario « extrême » a été pris en compte dans le POI avec deux seuils : 48m et 48,5 m. En cas d'inondations à 48m, des pompes mobiles seront mises en places et les déchets seront déplacés en zone non inondable, sur la partie haute du site. A 48,5 m, les installations seront mises en sécurité et les activités de l'usine seront stoppées car la station d'épuration ne pourrait plus être utilisée.

S'agissant de la problématique du canal de l'Ourcq, le risque d'inondation est faible selon l'exploitant (peu probable quant à sa survenue, et peu de conséquence en terme de gravité) compte tenu de la présence d'obstacles à l'écoulement : 8 mètres de talus, une clôture béton et une zone boisée sont présents entre le canal et le site BASF.

M. Bailly précise qu'une inspection a été menée en juin 2020 sur la tenue des digues du canal de l'Ourcq sur certains tronçons du linéaire, et que début d'année prochaine, l'état du canal au droit du site BAS sera inspecté, un retour sera fait lors de la prochaine CSS.

Le sous-préfet,



Nicolas HONORE

